Journées Portes Ouvertes :

Mercredi 30 Septembre

Mercredi 7 Octobre

Viens essayer gratuitement les différentes activités





ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARPAK 2020/2021



ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nous vous proposons les activités suivantes le mercredi :

Futsal, Basketball, Tennis de Table, VTT de 13h30 à 15h30

Les différentes activités proposées permettent une pratique plus conséquente des activités physiques et sportives dans une ambiance favorisant les progrès, l'entraide et l'épanouissement des élèves. Toutes les activités sont ouvertes aux garçons comme aux filles, et donneront lieu à des compétitions UNSS contre d'autres collèges le mercredi après midi.

UNE Licence pour toute l'année : entraînements, compétitions et sorties =

25 euros

Règlement intérieur de l'association sportive du collège Georges Charpak

- => Article 1: Le règlement intérieur de l'AS s'applique à toute personne membre de l'association sportive du collège G. Charpak. Tout manquement à ce règlement peut donner lieu à une radiation de l'AS.
- => Article 2 : Le règlement intérieur du collège Charpak s'applique à toute personne membre de l'AS.
- => Article 3: Un élève est déclaré membre de l'AS à partir du moment où il s'est acquitté de la cotisation annuelle, qu'il dispose d'un certificat médical légal, que l'autorisation parentale est signée et qu'il a fourni une photo d'identité.
- => Article 4: Un élève licencié à l'AS s'engage à être assidu toute l'année et à faire preuve d'une attitude positive.
- => Article 5: Le montant de la cotisation 2014/2015 est de 22 euros pour les élèves du collège Charpak et de 5 euros pour les adultes de la communauté éducative.
- => Article 6: Les activités donnant lieu à des compétitions pourront être sujettes à des modifications d'horaires.
- => Article 7 : Certaines activités pourront être annulées en cas de compétition ou de météo défavorable.
- => Article 8: En cas de dépassement des horaires habituels, les élèves pourront être libérés à la gare de Goussainville, sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève. Toute requête de libération à une autre gare doit faire l'objet d'une demande écrite dans le carnet de correspondance.
- => Article 9 : Les membres de l'AS pourront être pris en photos ou filmés à des buts non privés (site internet, blog de l'AS...), sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève.
- => Article 10: L'encadrant sera autorisé à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale, sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève.

IDENTITE DE L'ELEVE ET ACTIVITÉ CHOISIE

Nom de l'élève :
AUTORISATION PARENTALE
Je soussigné père, mère, responsable
légal,
- Autoriseà participer aux activités de
l'association sportive du collège G. Charpak.
 Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association
sportive du collège Georges Charpak et accepte ce règlement.
- Autorise le professeur accompagnateur à libérer les élèves depuis la gare
RER de Goussainville en cas de dépassement des horaires (ravez cette phrase
en cas de refus).
- Autorise la diffusion vers la communauté éducative au collège et/ou sur
le site internet du collège des photos et vidéos prises pendant les activités de
l'AS (Rayez cette phrase en cas de refus)
- Autorise le professeur accompagnateur, à faire pratiquer, en cas
d'urgence, une intervention médicale (rayez cette phrase en cas de refus).
Fait à Signature :
RAMENER CETTE FEUILLE COMPLETEMENT REMPLI E:
O Identité de l'élève et activité choisie

O Autorisation parentale

+

O Cotisation 2020/2021 : 25 euros, de préférence par chèque à l'ordre suivant « Association Sportive du collège Georges CHARPAK »

O 1 photo d'identité récente

Un dossier non complet ne sera pas accepté